

CHOLERA - AN EXAMPLE WORTH FOLLOWING

HONG KONG. - On 29 July 1986, an indigenous case of cholera was diagnosed in Hong Kong and WHO was notified at once by the Director of Medical and Health Services.

The occurrence of 3 further cases during the next few days led the health authorities to declare the territory infected on 2 August; they immediately notified WHO, which disseminated this information via the Automatic Telex Reply Service (ATRS) and published it in the *Weekly Epidemiological Record*.¹

Altogether 22 cholera cases were diagnosed and notified at once to WHO, which received detailed epidemiological reports as they became available. The last indigenous case was reported on 6 August, and Hong Kong was declared free from cholera on 19 August.² This information was transmitted without delay via the ATRS.

This sequence of events is worth noting since it is an example, unfortunately all too uncommon, of strict compliance with the procedures laid down by the International Health Regulations.

This responsible attitude also benefited Hong Kong, since by providing the necessary information regularly and without delay the Hong Kong health authorities enabled WHO to reply accurately to the many enquiries received, to prevent the spread of wild rumours, and to ensure that lack of information did not lead countries or agencies to take measures prejudicial to Hong Kong's economic or tourist interests.

It is to be hoped that more and more countries will follow this example and realize that it is in their own interest to provide WHO with full information promptly.

¹ See No 32 1986, p. 248

² See No 34 1986 p. 264.

CHOLÉRA - UN EXEMPLE À SUIVRE

HONG KONG. - Le 29 juillet 1986, 1 cas indigène de choléra était diagnostiqué à Hong Kong et notification en était immédiatement faite à l'OMS par le Directeur de la Santé.

La survenue de 3 autres cas les jours suivants amenait les autorités sanitaires, le 2 août, à déclarer le territoire comme infecté et elles en avisaient immédiatement l'OMS qui pouvait diffuser cette information par le Service automatique de Réponse par Téléx (SART) et la publier dans le *Relevé épidémiologique hebdomadaire*.¹

Au total 22 cas de choléra furent diagnostiqués et aussitôt portés à la connaissance de l'OMS qui recevait au fur et à mesure des rapports épidémiologiques détaillés. Le dernier cas indigène fut constaté le 6 août et Hong Kong fut déclaré comme redevenu indemne le 19 août,² cette information étant retransmise sans délai par le SART.

Ces faits méritent d'être cités car ils sont un exemple malheureusement trop rare de l'observation stricte des procédures prescrites par le Règlement sanitaire international

Cette attitude responsable permet également de souligner qu'elle a été profitable à Hong Kong, car en fournissant régulièrement et sans retard les informations utiles, les autorités sanitaires de Hong Kong ont permis à l'OMS de répondre avec exactitude aux nombreuses questions qui lui étaient adressées, de prévenir la propagation de rumeurs incontrôlées et d'éviter que, faute d'information, certains pays ou organismes prennent des mesures préjudiciables aux activités économiques et touristiques de Hong Kong.

Il est souhaitable que de plus en plus de pays suivent un tel exemple et réalisent que la fourniture rapide d'informations complètes à l'OMS est dans leur propre intérêt.

¹ Voir N° 32, 1986, p. 248.

² Voir N° 34, 1986, p. 264.